

Sommaire du produit – Protection pour Produits de consommation



Numéro et nom du formulaire de Contrat	EXT-REG-02D-INS Contrat de protection pour Produits de consommation
--	---

Vous avez besoin de plus de renseignements? Veuillez communiquer avec nous.

Communiquez avec l'Administrateur :	Communiquez avec l'Assureur :
Extend, Inc. support@extend.com 877-248-7707 Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (HNC)	La compagnie d'assurance Continental Casualty 66 Wellington Street West, Suite 3700 Toronto (Ontario) MK5 1J5, Canada Numéro d'assureur au registre de l'AMF : 2001182854
Communiquez avec le Détaillant/Distributeur vendeur :	Autorité des marchés financiers :
À ajouter au point de vente (ou visitez le site Web du détaillant/distributeur vendeur)	Place de la Cité, Tour Cominar 2640, boulevard Laurier, 4 ^e étage Québec (Québec) G1V 5C1, Canada Québec : 418-525-0337 Montréal : 514-395-0337 Sans frais : 877-525-0337 Télécopieur : 418-525-9512 Site Web : www.lautorite.qc.ca

Bienvenue!

Quel est l'objet du présent Sommaire du produit?
L'objet du présent Sommaire du produit est de Vous aider à décider si le Contrat de protection pour meuble Extend (le « Contrat ») répond à Vos besoins. Le présent document ne constitue pas le Contrat . Les renseignements contenus dans le présent Sommaire du produit ne sont pas exhaustifs. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez Vous reporter au Contrat en consultant le site suivant : www.cnacanada.ca/web/guest/cna/sp/general-fr .

Admissibilité
Pour être admissible à la garantie du Contrat , celui-ci doit être acheté au moment de l'achat du Produit assuré auprès du Détaillant/Distributeur vendeur , sinon la garantie n'est pas offerte. La garantie prévue par le Contrat est destinée à Votre usage personnel intérieur du Produit assuré dans Votre résidence au Canada. Le Contrat ne peut faire l'objet d'un transfert.

Termes que vous devriez connaître
Les mots ou expressions en caractères gras dans le présent Sommaire du produit sont définis dans le Contrat . Veuillez Vous reporter au Contrat pour savoir comment les définitions s'appliquent à Vous .

Le **Contrat** est facultatif. Certaines conditions s'appliquent, tel qu'il est énoncé dans le **Contrat**.

Résumé des conditions principales
Garantie : Si le Contrat a été souscrit pour le ou les Produits assurés ci-dessous auprès du même Détaillant/Distributeur vendeur , le Contrat d'Extend prévoit les garanties suivantes :
Consumer Products:

- Le **Contrat** couvre les défaillances en raison d'un défaut visant les matériaux ou la main-d'œuvre qui se produisent pendant l'utilisation ou l'usure normale dans un cadre résidentiel pendant la **Durée de la Garantie**. Le **Contrat** couvre également les défaillances opérationnelles résultant d'une surtension de courant. Le **Contrat** ne couvre pas les réclamations qui sont couvertes aux termes de **Votre** garantie du fabricant, de la garantie du **Détaillant/Distributeur vendeur**, d'un plan d'entretien ou d'un contrat d'assurance que **Vous** pouvez avoir pour le **Produit assuré**. Les défaillances causées par des situations préexistantes ne sont pas couvertes aux termes du **Contrat**.
- GARANTIE ÉTENDUE, Si **Vous** avez acheté une garantie étendue, le **Type de Garantie** étendue figurera sur **Votre Confirmation d'achat**, tel qu'il est indiqué ci-après :
 - **DAM** : **Votre Produit assuré** est protégé contre les DAM pendant la **Durée de la Garantie**. Pour faire appel à cette garantie, il faut une explication quant à l'endroit et au moment de la survenance de l'accident ainsi qu'une description détaillée de l'événement réellement survenu. Toute omission de fournir de tels renseignements peut entraîner le refus de la réclamation
 - **Batterie** : **Votre Contrat** inclura au plus une (1) réparation de batterie ou un (1) remplacement de batterie si les batteries rechargeables qui sont incluses avec le **Produit assuré** cessent de fonctionner en raison d'un défaut visant les matériaux ou la main-d'œuvre pendant la **Durée de la Garantie**.
 - **Biens utilisés** : La garantie vise des produits ou autres biens détenus et utilisés auparavant, d'occasion, remis à neuf, réparés, reconstruits qui ne sont pas considérés comme neufs au moment de l'achat.
- **GARANTIE PARTICULIÈRE PAR CATÉGORIE**, outre l'article 4, « Ce qui est assuré », le **Contrat** couvre également ce qui suit :
 - **Produits électroniques**, la couverture aux termes du paragraphe 4.1 comprend ce qui suit :
 - la défaillance causée par un blocage des ventilateurs du fait de l'accumulation de poussière qui entraîne une surchauffe d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables;
 - la défaillance mécanique ou électrique de drones et de caméras intégrées et la dérive de drones en raison d'une défaillance pendant le vol.
 - **Lunetterie**,
 - la couverture aux termes du paragraphe 4.1 comprend ce qui suit :
 - le délaminage et/ou le décollement du revêtement des lentilles de lunettes de soleil, les bulles ou les imperfections dans le revêtement des lentilles;
 - les rayures sur des lentilles résistant aux rayures qui entravent le champ de vision, ce qui nuit à l'acuité visuelle.
 - la couverture contre les DAM comprend ce qui suit :
 - les montures et les lentilles fissurées, les embellissements superficiels endommagés causés par un seul accident involontaire se produisant pendant l'usage normal et prévu du **Produit assuré**;
 - les montures et les lentilles fissurées et les dommages nuisant à la vision;
 - les dommages causés par un Animal de compagnie (notamment le bec, les dents et les griffes).
 - **Équipement de conditionnement physique**, une (1) réparation ou un (1) remplacement de bandes ou de rouleaux de tapis roulant préinstallé en raison de l'usage normal pendant la **Durée de la Garantie**.
 - **Bijoux**,
 - **Nous** acceptons de fournir les services suivants :
 - la refinition et le polissage;
 - le rhodiage, le nettoyage et le polissage;
 - le resertissage de diamants et de pierres précieuses;
 - le redimensionnement de bagues, limitation de un (1) redimensionnement par année, jusqu'à deux (2) tailles plus grandes ou plus petites, à la condition, toutefois, que selon **Notre** seule appréciation, le design et les matériaux du **Produit assuré** permettent une telle augmentation ou réduction de la taille. **Votre** bague peut faire l'objet d'un redimensionnement à partir de l'écoulement d'une période de soixante (60) jours après le début de la **Durée de la Garantie** et le dimensionnement initial de la bague n'est pas couvert.
 - Advenant que la réclamation est admissible, **Nous** acceptons de **Vous** fournir les services de remise en état suivants à la suite d'un défaut ou d'un bris du fait de l'usure normale qui est couvert.
 - les griffes, les fermoirs et les charnières cassés, déformés ou usés;
 - les chaînes emmêlées ou cassées ou les fermoirs cassés de colliers et de bracelets;
 - les épingles ou tiges de boucles d'oreille cassées ou perdues;
 - le renfilage de colliers de perles cassés ou étirés;
 - les bagues fissurées ou ayant perdu de l'épaisseur, renforcement du jonc;
 - le soudage de chaînes;
 - la réparation de pierres ébréchées ou fissurées (y compris les pierres centrales);
 - le remplacement de pierres précieuses ou de diamants centraux ou latéraux/de mise en valeur en raison d'un sertissage défectueux, usé, déformé ou cassé, jusqu'à concurrence de la taille et de la qualité maximales de la pierre initiale, sous réserve de la limite de garantie.
 - **Bagages, sacs et accessoires**,
 - la couverture aux termes du paragraphe 4.1 comprend ce qui suit :
 - la défaillance de ports USB et de batteries rechargeables.
 - la couverture contre les DAM comprend ce qui suit :

- les taches, les déchirures, les fils tirés, les fermetures à glissière cassées, les roues et les poignées défectueuses, le décollement et la séparation des coutures;
- les déchirures dans les bretelles de sac à dos.
- Instruments musicaux, la couverture contre les DAM comprend les fissures dans le bois (sauf les finis) de guitares et de tambours qui ont une incidence sur la jouabilité ou le son.
- Articles de sport et de plein air,
 - La couverture contre les DAM comprend :
 - l'équipement sportif déformé ou cassé, comme des manches de bâtons de golf, des têtes de bâtons de golf détachées et des cannes à pêche;
 - les déchirures dans les gants sportifs, les vêtements sportifs, les filets et les poteaux cassés des buts;
 - les déchirures dans la tente intérieure, la tente extérieure, le double toit de protection, les fermetures à glissière cassées et les poteaux de tente cassés ou déformés;
 - les déchirures dans un **Produit assuré** gonflable;
 - les déchirures dans les bretelles de sac à dos;
 - les déchirures dans les vestes et les vêtements d'extérieur et les fermetures à glissière cassées de ceux-ci.
- Soins personnels, la défaillance des batteries rechargeables incluses avec le **Produit assuré** qui ne maintient pas une charge conforme aux directives du fabricant, sauf les défaillances qui résulteraient d'un point ou d'une cause énuméré à l'article 5, « Ce qui n'est pas assuré » du **Contrat**.
- Montres,
 - **Nous** acceptons de fournir les services suivants :
 - si le bezel ne tient plus la pierre en raison d'un défaut de matériaux et d'exécution et que la pierre est perdue, **Nous** remplacerons la pierre jusqu'à concurrence de 0,10 carat au plus;
 - un (1) remplacement et installation de batterie compte tenu d'un usage normal.
 - La couverture contre les DAM comprend :
 - le bris de tige ou le bracelet, la boîte et le verre de montre;
 - les dommages causés par un liquide dans les normes de résistance à l'eau précisées pour la montre. Les dommages causés par l'eau doivent être déclarés dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle ils surviennent;
 - les égratignures sur le verre de montre qui empêchent d'y lire l'heure.

Primes Fixes – Électroniques :

L'électronique	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	14,99 \$	1,35 \$	19,99 \$	1,80 \$	29,99 \$	2,70 \$
100 \$ - 499,99 \$	29,98 \$	2,70 \$	34,98 \$	3,15 \$	44,98 \$	4,05 \$
500 \$ - 999,99 \$	31,78 \$	2,86 \$	36,78 \$	3,31 \$	46,78 \$	4,21 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	69,92 \$	6,29 \$	74,91 \$	6,74 \$	84,91 \$	7,64 \$

Caméras	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	15,99 \$	1,44 \$	20,99 \$	1,89 \$	30,99 \$	2,79 \$
100 \$ - 499,99 \$	25,99 \$	2,34 \$	30,99 \$	2,79 \$	40,99 \$	3,69 \$
500 \$ - 999,99 \$	29,99 \$	2,70 \$	34,99 \$	3,15 \$	44,99 \$	4,05 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	39,99 \$	3,60 \$	44,99 \$	4,05 \$	54,99 \$	4,95 \$

Ordinateurs de Bureau	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	16,99 \$	1,53 \$	21,99 \$	1,98 \$	31,99 \$	2,88 \$
100 \$ - 499,99 \$	26,99 \$	2,43 \$	31,99 \$	2,88 \$	41,99 \$	3,78 \$
500 \$ - 999,99 \$	31,99 \$	2,88 \$	36,99 \$	3,33 \$	46,99 \$	4,23 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	42,99 \$	3,87 \$	47,99 \$	4,32 \$	57,99 \$	5,22 \$

L'électronique Générale	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
-------------------------	---------------	--	----------------	--	----------------	--

Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	12,99 \$	1,17 \$	17,99 \$	1,62 \$	27,99 \$	2,52 \$
100 \$ - 499,99 \$	14,99 \$	1,35 \$	19,99 \$	1,80 \$	29,99 \$	2,70 \$
500 \$ - 999,99 \$	19,99 \$	1,80 \$	24,99 \$	2,25 \$	34,99 \$	3,15 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	22,99 \$	2,07 \$	27,99 \$	2,52 \$	37,99 \$	3,42 \$

Électronique de Bureau	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	7,99 \$	0,72 \$	12,99 \$	1,17 \$	22,99 \$	2,07 \$
100 \$ - 499,99 \$	15,98 \$	1,44 \$	20,98 \$	1,89 \$	30,98 \$	2,79 \$
500 \$ - 999,99 \$	17,78 \$	1,60 \$	22,78 \$	2,05 \$	32,78 \$	2,95 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	39,12 \$	3,52 \$	44,12 \$	3,97 \$	54,12 \$	4,87 \$

Électronique Portative	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	15,99 \$	1,44 \$	20,99 \$	1,89 \$	30,99 \$	2,79 \$
100 \$ - 499,99 \$	31,98 \$	2,88 \$	36,98 \$	3,33 \$	46,98 \$	4,23 \$
500 \$ - 999,99 \$	33,78 \$	3,04 \$	38,78 \$	3,49 \$	48,78 \$	4,39 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	74,32 \$	6,69 \$	79,32 \$	7,14 \$	89,32 \$	8,04 \$

Tablettes	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	22,99 \$	2,07 \$	27,99 \$	2,52 \$	37,99 \$	3,42 \$
100 \$ - 499,99 \$	45,98 \$	4,14 \$	50,98 \$	4,59 \$	60,98 \$	5,49 \$
500 \$ - 999,99 \$	47,78 \$	4,30 \$	52,78 \$	4,75 \$	62,78 \$	5,65 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	105,12 \$	9,46 \$	110,12 \$	9,91 \$	120,12 \$	10,81 \$

Primes Fixes – Santé et de Beauté :

Soins Personnels	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	21,99 \$	1,98 \$	26,99 \$	2,43 \$	36,99 \$	3,33 \$
100 \$ - 499,99 \$	43,98 \$	3,96 \$	48,98 \$	4,41 \$	58,98 \$	5,31 \$
500 \$ - 999,99 \$	45,78 \$	4,12 \$	50,78 \$	4,57 \$	60,78 \$	5,47 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	100,72 \$	9,06 \$	105,72 \$	9,51 \$	115,72 \$	10,41 \$

Primes Fixes – Maison et Jardin :

D'entretien des Sols	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	23,99 \$	2,16 \$	28,99 \$	2,61 \$	38,99 \$	3,51 \$
100 \$ - 499,99 \$	47,98 \$	4,32 \$	52,98 \$	4,77 \$	62,98 \$	5,67 \$
500 \$ - 999,99 \$	49,78 \$	4,48 \$	54,78 \$	4,93 \$	64,78 \$	5,83 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	109,52 \$	9,86 \$	114,52 \$	10,31 \$	124,52 \$	11,21 \$

Petits Appareils Ménagers	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	13,99 \$	1,26 \$	18,99 \$	1,71 \$	28,99 \$	2,61 \$
100 \$ - 499,99 \$	27,98 \$	2,52 \$	32,98 \$	2,97 \$	42,98 \$	3,87 \$

500 \$ - 999,99 \$	29,78 \$	2,68 \$	34,78 \$	3,13 \$	44,78 \$	4,03 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	65,52 \$	5,90 \$	70,52 \$	6,35 \$	80,52 \$	7,25 \$

Primes Fixes – Bijoux et les Montres :

Bijoux	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	16,99 \$	1,53 \$	21,99 \$	1,98 \$	31,99 \$	2,88 \$
100 \$ - 499,99 \$	33,98 \$	3,06 \$	38,98 \$	3,51 \$	48,98 \$	4,41 \$
500 \$ - 999,99 \$	35,78 \$	3,22 \$	40,78 \$	3,67 \$	50,78 \$	4,57 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	78,72 \$	7,08 \$	83,72 \$	7,53 \$	93,72 \$	8,43 \$

Montres	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	14,99 \$	1,35 \$	19,99 \$	1,80 \$	29,99 \$	2,70 \$
100 \$ - 499,99 \$	29,98 \$	2,70 \$	34,98 \$	3,15 \$	44,98 \$	4,05 \$
500 \$ - 999,99 \$	31,78 \$	2,86 \$	36,78 \$	3,31 \$	46,78 \$	4,21 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	69,92 \$	6,29 \$	74,92 \$	6,74 \$	84,92 \$	7,64 \$

Primes Fixes – Modes de vie :

Lunetterie	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	21,99 \$	1,98 \$	26,99 \$	2,43 \$	36,99 \$	3,33 \$
100 \$ - 499,99 \$	43,98 \$	3,96 \$	48,98 \$	4,41 \$	58,98 \$	5,31 \$
500 \$ - 999,99 \$	45,78 \$	4,12 \$	50,78 \$	4,57 \$	60,78 \$	5,47 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	100,72 \$	9,06 \$	105,72 \$	9,51 \$	115,72 \$	10,41 \$

Bagages et Sacs	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	22,99 \$	2,07 \$	27,99 \$	2,52 \$	37,99 \$	3,42 \$
100 \$ - 499,99 \$	45,98 \$	4,14 \$	50,98 \$	4,59 \$	60,98 \$	5,49 \$
500 \$ - 999,99 \$	47,78 \$	4,30 \$	52,78 \$	4,75 \$	62,78 \$	5,65 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	105,12 \$	9,46 \$	110,12 \$	9,91 \$	120,12 \$	10,81 \$

Instruments Musicaux	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ - 99,99 \$	27,99 \$	2,52 \$	32,99 \$	2,97 \$	42,99 \$	3,87 \$
100 \$ - 499,99 \$	55,98 \$	5,04 \$	60,98 \$	5,49 \$	70,98 \$	6,39 \$
500 \$ - 999,99 \$	57,78 \$	5,20 \$	62,78 \$	5,65 \$	72,78 \$	6,55 \$
1 000 - \$2 999,99 \$	127,12 \$	11,44 \$	132,12 \$	11,89 \$	142,12 \$	12,79 \$

Primes Fixes – Articles de Sport :

Vélos et Vélos Électriques	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ -299,99 \$	34,99 \$	3,15 \$	39,99 \$	3,60 \$	49,99 \$	4,50 \$
300 \$ -599,99 \$	69,98 \$	6,30 \$	74,98 \$	6,75 \$	84,98 \$	7,65 \$
600 \$ - 999,99 \$	71,78 \$	6,46 \$	76,78 \$	6,91 \$	86,78 \$	7,81 \$
1 000 \$ - 2 999,99 \$	157,92 \$	14,21 \$	162,92 \$	14,66 \$	172,92 \$	15,56 \$

Camping et Randonnée	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ -299,99 \$	33,99 \$	3,06 \$	38,99 \$	3,51 \$	48,99 \$	4,41 \$
300 \$ -599,99 \$	67,98 \$	6,12 \$	72,98 \$	6,57 \$	82,98 \$	7,47 \$
600 \$ - 999,99 \$	69,78 \$	6,28 \$	74,78 \$	6,73 \$	84,78 \$	7,63 \$
1 000 \$ - 2 999,99 \$	153,52 \$	13,82 \$	158,52 \$	14,27 \$	168,52 \$	15,17 \$

Équipement de conditionnement physique	Durée de 1 an		Durée de 2 ans		Durée de 3 ans	
Fourchette de prix	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance	Prime	Taxe sur primes d'assurance
0 \$ -299,99 \$	36,99 \$	3,33 \$	41,99 \$	3,78 \$	51,99 \$	4,68 \$
300 \$ -599,99 \$	73,98 \$	6,66 \$	78,98 \$	7,11 \$	88,98 \$	8,01 \$
600 \$ - 999,99 \$	75,78 \$	6,82 \$	80,78 \$	7,27 \$	90,78 \$	8,17 \$
1 000 \$ - 2 999,99 \$	166,72 \$	15,00 \$	171,72 \$	15,45 \$	181,72 \$	16,35 \$

Survenance d'un sinistre assuré et comment présenter une réclamation

- **Vous** devez suivre toutes les procédures énoncées ci-dessous pour être admissible au service au titre du **Contrat**. **Votre** défaillance à **Vous** conformer entraînera le rejet de **Votre** réclamation.
- **Nous** déterminons l'admissibilité à la garantie de **Votre Produit assuré** en fonction du **Contrat**, des renseignements que **Vous Nous** fournissez lorsque **Vous** présentez **Votre** réclamation et, dans certains cas, des constatations d'un technicien autorisé lors d'une visite de service que **Nous** organisons. De même, si un technicien autorisé constate que la nature de la défaillance ou du dommage est différente de celle que **Vous Nous** avez signalée, **Votre** réclamation pourrait ne pas être prise en charge au titre du **Contrat**.
- Veuillez communiquer avec l'**Administrateur** dès que possible après que survient la défaillance pour obtenir des renseignements sur la façon d'obtenir un service ou un remplacement. Pour ce faire, allez en ligne à l'adresse <https://customers.extend.com/claims> ou composer le numéro sans frais 877 248 7707 d pendant les heures normales de bureau.
- Advenant une réclamation, ne retournez pas le **Produit assuré** au **Détaillant/Distributeur** vendeur et n'obtenez pas de service non autorisé sans en avoir reçu l'instruction de l'**Administrateur**, car le **Contrat** ne couvrira pas les dommages ou les défaillances découlant d'un service non autorisé, sauf comme il est précisé à l'alinéa 7.1.2. du **Contrat**.

Compte tenu du **Produit assuré** et des circonstances de la défaillance ou des dommages, à **Notre** gré, **Nous** ferons l'une des choses suivantes :

- Réparer **Votre Produit assuré** (il peut s'agir d'une réparation sur place, par envoi par la poste ou par un service de réparation local, selon ce que **Nous** décidons à **Notre** gré) :
 - Toutes les réparations, sauf les réparations d'urgence décrites ci-après, doivent être autorisées par l'**Administrateur** avant que le travail ne soit fait, sinon **Votre** réclamation pourrait être refusée. Si **Vous** refusez les services après que **Nous Vous** avons envoyé le réparateur à **Votre** emplacement, les frais de déplacement du réparateur **Vous** seront facturés.
 - En cas de situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture normales et si **Vous** ne pouvez pas **Nous** rejoindre, **Vous** pouvez aller de l'avant avec les réparations. Si elles sont couvertes aux termes des modalités du **Contrat**, **Nous Vous** rembourserons **Vous** ou le fournisseur de services conformément aux stipulations du **Contrat**, jusqu'à concurrence de la Limite de garantie. **Vous** devez soumettre tous les reçus et documents dans les 48 heures de la situation d'urgence.
 - S'il y a lieu, **Nous Vous** recommandons de sauvegarder toutes les données se trouvant sur **Votre Produit assuré** avant d'obtenir un service, puisque la réparation de **Votre** Produit pourrait entraîner la suppression de données.
 - **VOUS ÊTES RESPONSABLE DES FRAIS DE SERVICE, FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE DÉPANNAGE, FRAIS D'INSPECTION OU FRAIS DE DEVIS POUR LES RÉPARATIONS NON COUVERTES AU TITRE DU CONTRAT.**
- Remplacer **Votre Produit assuré** (par un produit de type, de qualité et de fonctionnalité équivalents) :
 - Si **Votre Produit assuré** ou une pièce ne peut pas être réparé, **Nous** le remplacerons par une unité ou une pièce neuve ou remise à neuf dont la qualité est identique ou semblable, jusqu'à concurrence de la Limite de garantie. Si le **Produit assuré** est composé de plus d'un article vendu sous une seule UGS, **Nous** remplacerons uniquement l'article endommagé. Le produit de remplacement peut correspondre à une version future ou actuelle de **Votre Produit assuré** ou pièce initial. S'il n'est pas raisonnablement possible de faire un remplacement, **Vous** obtiendrez le paiement d'un règlement, tel qu'il est précisé au paragraphe □o. du **Contrat**.

- Offrir un crédit financier ou un règlement sous la forme d'un chèque, d'un crédit magasin ou d'une carte-cadeau en fonction du **Prix d'achat** initial et correspondant au plus à la Limite de garantie.
 - Le montant du règlement correspondra au **Prix d'achat**, déduction faite de tous les frais de réclamations, qui ne doit pas être supérieur à la Limite de garantie. Il doit être donné effet à **Votre** règlement dans un délai raisonnable, ne dépassant pas quatre-vingt-dix (90) jours après que **Nous Vous** avons notifié **Votre** règlement. **Votre** acceptation d'un règlement mettra fin à la garantie et à toutes **Nos** obligations aux termes du **Contrat** pour **Votre Produit assuré**.

Quelles sont les conséquences d'une fausse déclaration ou d'une omission de divulgation?

Toute fausse déclaration, déclaration inexacte ou omission de divulgation des faits pertinents qui est susceptible d'influer de manière importante sur **Notre** appréciation du risque, sur la décision de l'accepter ou sur la prime à payer peut entraîner l'annulation du **Contrat**, le déni de couverture, le refus des prestations ou leur réduction. Si **Vous** avez des questions, veuillez communiquer avec l'**Administrateur**.

Ce qui n'est pas assuré

Ce qui suit n'est pas assuré par **Votre Contrat** à moins d'être expressément prévu à l'article 4, « Ce qui est assuré » :

- TOUTES LES CATÉGORIES DE PRODUITS
 - produits qui n'étaient pas initialement assurés par un fabricant ou un **Détaillant/Distributeur** vendeur ou dont la garantie d'origine limitée aux pièces ou à la main-d'œuvre est inférieure à trente (30) jours, à moins qu'une **Période d'attente** n'ait été appliquée.
 - dommages accidentels, à moins que l'assurance contre les n'ait été offerte, souscrite et indiquée sur **Votre Confirmation d'achat** comme étant souscrite.
 - dommages ou défaillances qui sont ou devraient être couverts par la garantie d'un fabricant ou d'un **Détaillant/Distributeur** vendeur, un contrat d'assurance ou une autre entente conférant les mêmes avantages, ou à la suite d'un rappel, quelle que soit la capacité du fabricant ou du **Détaillant/Distributeur** vendeur de payer de telles réparations.
 - dommages, coûts ou problèmes liés à une installation ou à nouvelle installation du **Produit assuré** qui était sur mesure ou inadéquate.
 - toutes les situations préexistantes qui se produisent avant la **Durée de la Garantie** et qui causent la défaillance mécanique ou électrique du **Produit assuré** et/ou de tout produit vendu usagé, si la garantie usagée n'est pas souscrite ou « tel quel », y compris, notamment, les articles en montre, les modèles de démonstration, les articles d'occasion, les articles de location, etc.
 - pièces devant être remplacées ou réparées en raison de l'usure normale ou ordinaire, à moins qu'elles ne soient liées à une défaillance et les articles normalement conçus pour être remplacés périodiquement pendant la durée de vie du **Produit assuré**, y compris, notamment, les batteries, les ampoules, les ampoules de projection, etc.
 - dommages découlant d'un usage anormal, d'un usage abusif, d'un mauvais usage, de l'usage incorrect, de la négligence, du mauvais fonctionnement, de l'altération du **Produit assuré**, de l'introduction d'objets étrangers dans le **Produit assuré**, de modifications ou d'altérations non autorisées d'un **Produit assuré**, y compris l'altération des numéros de série.
 - dommages ou défaillance causés par **Votre** non-respect des instructions du fabricant relatives à l'exploitation, à la garde, à l'entreposage, au nettoyage, à la vérification périodique ou à l'entretien préventif du **Produit assuré**.
 - causes externes de quelque type que ce soit, y compris les démarches de tiers, l'incendie, le vol, les insectes, les animaux, l'exposition aux conditions météorologiques, les vents violents, le sable, la saleté, la grêle, un tremblement de terre, une inondation, de l'eau, des cas de force majeure ou les pertes indirectes de quelque nature que ce soit.
 - pertes ou dommages causés par un crime, une invasion, une rébellion, une émeute, une grève, un conflit de travail, un lockout ou un mouvement populaire.
 - un vol, une disparition mystérieuse, un égarement ou une conduite téméraire, abusive, volontaire ou intentionnelle liés à la manipulation et à l'utilisation du **Produit assuré**.
 - perte ou blessure subie par une personne, ou perte ou dommage à d'autres biens ou tous dommages accessoires, éventuels ou spéciaux, ou toute perte directe ou indirecte et tous dommages indirects, notamment les pertes encourues en raison de tout retard dans la prestation de services aux termes du **Contrat**, ou résultant d'une perte d'usage, annulant la garantie du fabricant ou la garantie du **Détaillant/Distributeur** vendeur.
 - tout produit acheté ou utilisé à tout moment à des fins commerciales ou dans le cadre d'une location.

- service ou remplacement à l'extérieur du Canada, à moins qu'il ne soit couvert aux termes du paragraphe 7.4. du **Contrat**.
- pièces non fonctionnelles, défectueuses, externes ou esthétiques, notamment les embellissements décoratifs, les pièces en plastique, les boutons de porte, les rouleaux, les paniers, le verre, les boîtiers, l'isolation, les canalisations, les poignées, les étagères.
- dommages superficiels, y compris, notamment, les rayures, les égratignures, l'écaillage et les bosses.
- réparations et/ou pièces non autorisées et dommages causés par des réparateurs non autorisés, accessoires inappropriés, problèmes découlant de réparations inadéquates, dommages pendant le transport.
- accessoires achetés séparément qui sont utilisés avec un **Produit assuré**.
- bruits, grincements ou service alors qu'aucun problème ne peut être décelé.
- programmes d'application, logiciels d'exploitation, autres logiciels, pertes de données ou restauration de programmes.
- toute expansion des capacités en ce qui concerne les gammes des canaux ou des fréquences du **Produit assuré**, ajustements de circuits nécessaires pour capter une station, services ou ajustements en raison de changements dans l'approvisionnement en eau ou en électricité provenant de l'extérieur, connecteurs et connexions d'eau et d'électricité, réception ou signal normal.
- réparation ou remplacement de composantes informatiques mises à niveau, lorsque la réparation ou le remplacement s'impose en raison d'une incompatibilité des pièces.
- pannes qui ne sont pas déclarées pendant la **Durée du Contrat**.
- **EXCLUSIONS PARTICULIÈRES PAR CATÉGORIE :**
 - Produits pour bébés :
 - tâches sur le **Produit assuré**.
 - Produits électroniques :
 - surchauffe causée par la vermine, blocage des ventilateurs.
 - tout support de données endommagé par des pièces défaillantes.
 - altération d'un programme, de données ou de renseignements de configuration se trouvant sur des disques durs et des périphériques de stockage amovibles internes ou externes en raison de la défaillance ou de l'endommagement d'une pièce opérationnelle ou du fait de réparations ou de remplacements effectués aux termes du **Contrat**, et dommages causés par des cartouches d'encre rechargées et des cartouches de toner et d'encre, des câbles.
 - perte ou endommagement de drones qui est causé par **Votre** omission d'apporter un soin raisonnable, y compris, notamment, **Votre** omission de prendre les mesures appropriées de vérification avant le vol (comme l'omission de lire les instructions des tutoriels de vol) et de charger ou de fixer comme il se doit les batteries avant leur utilisation, et le fait de voler au-delà de la ligne de visée, de voler à l'intérieur, de provoquer des écrasements, de voler de façon téméraire et de faire des courses.
 - de voler dans des conditions météorologiques susceptibles de provoquer un écrasement (vents violents, pluie, neige, catastrophes naturelles, etc.).
 - Lunetterie :
 - dommages causés par les produits chimiques et ternissement des montures.
 - pliage ou tordage de montures flexibles ou en titanium.
 - dommages causés par la manipulation d'éléments devant maintenir en place les lentilles et/ou les branches de lunette.
 - installation de lentilles non autorisées et problèmes liés à l'ajustement adéquat des montures.
 - frais de service ou de rendez-vous et coûts d'examen
 - Équipement de conditionnement physique :
 - produits utilisés dans des installations partagées, y compris, notamment, des salles de sport, des spas, des hôtels ou des clubs de santé.
 - Bijoux :
 - remplacement de pierres précieuses ou de perles perdues ou volées.
 - modifications non autorisées, redimensionnement, réparation ou service par un tiers non autorisé ou modifications d'un **Produit assuré**.
 - Produits assurés perdus ou volés ou qui ont fait l'objet d'une cession volontaire.
 - pierres fournies par le client qui sont utilisées dans le **Produit assuré**.
 - failles et défauts inhérents aux pierres précieuses.
 - Gros appareils ménagers :
 - tout accessoire installé comme un connecteur au gaz ou un connecteur électrique.
 - coûts de l'installation, de la configuration, des frais de diagnostic, du débranchement, de l'enlèvement ou de l'élimination du **Produit assuré**.
 - Outils électriques :
 - mises au point, dommages causés par l'utilisation avec des carburants, des huiles ou des lubrifiants qui ne doivent pas être utilisés avec le **Produit assuré**; modification ou enlèvement de pièces; lames de coupe, vernis, boues ou contaminants, carburant nécessaire et calibrations et ajustements du système d'allumage.
 - réparation causée par la vibration normale du produit, entretien de routine, fusibles, filtres, consommables, cordons d'alimentation extérieurs, ajustement ou remplacement superficiel, séparation ou fissuration de la coque, changements dans la peinture, corrosion, rouille.

- réparation pour rectifier les soupapes afin d'augmenter la compression, consommation d'huile, anneaux coincés, expédition ou fret, soupapes brûlées, soupapes en forme de tulipe, adhésifs, fournitures de magasin, frais environnementaux, frais divers, corrosion interne ou externe, électrolyse, sel ou autre condition environnementale, entreposage inadéquat ou inapproprié, perte ou endommagement d'équipement facultatif.
- Batteries de véhicules :
 - fuites de batteries et batteries qui sont simplement déchargées.
 - batteries utilisées dans des véhicules aux fins de covoiturage et à des fins commerciales ou dans des camions de plus de 1 tonne.
 - frais de main-d'œuvre, frais d'installation, taxes ou frais imposés en vertu de la loi relativement à l'enlèvement, au remplacement et à l'élimination des batteries.
- Pièces de véhicules :
 - dommages causés par un accident ou une collision.
 - dommages causés par la défaillance d'un produit non assuré.
 - frais de main-d'œuvre, frais d'installation, taxes ou frais imposés en vertu de la loi relativement à l'enlèvement, au remplacement et à l'élimination de pièces et d'accessoires d'automobile, de motocyclette, de bateau ou de véhicule récréatif.
 - dommages causés à un **Produit assuré** installé dans un véhicule qui est utilisé à des fins maritimes ou pour faire du hors-piste ou de la course, à moins que le **Produit assuré** n'ait été conçu et désigné à cette fin par le fabricant, cette utilisation étant couverte par la garantie du **Détaillant/Distributeur vendeur**, et cette garantie ayant expiré.
- Montres :
 - dommages superficiels comme les bosses, les égratignures ou l'effilochage du bracelet.
 - bracelets en cuir ou en tissu.
 - perte de luminosité, écaillage de peinture ou du bezel.
 - perte de pierres précieuses et failles dans les pierres précieuses.
 - modifications et réparations non autorisées.

Renseignements supplémentaires importants

Annulation :

Vous pouvez annuler le **Contrat** pour quelque raison que ce soit et à tout moment en communiquant avec l'**Administrateur** au 877 248 7707 ou en lui expédiant un courriel à l'adresse support@extend.com. Si **Vous** annulez avant le début de la **Durée de la Garantie** et qu'aucune réclamation n'a été présentée aux termes du **Contrat**, **Vous** recevrez un remboursement intégral de la **Prime**. Pour toute autre demande d'annulation, **Vous** recevrez un remboursement proportionnel (en fonction de la **Durée de la Garantie** écoulée) de la **Prime**, déduction faite des réclamations payées au titre du **Contrat**, et de frais administratifs ne devant pas dépasser les coûts du **Contrat** ou 50 \$, selon le moindre des deux. Pour de plus amples détails, veuillez **Vous** reporter à l'article 8, « Annulation » du **Contrat** en consultant le site suivant : www.cnacanada.ca/web/guest/cna/sp/general-fr.

Confidentialité :

Vous pouvez consulter la politique de confidentialité de l'**Assureur** pour comprendre comment **Nous** recueillons et utilisons **Vos** renseignements personnels. **Vous** pouvez demander d'examiner **Vos** renseignements personnels figurant dans **Votre** dossier ou demander de les corriger en écrivant à l'adresse suivante : Le responsable de la protection de la vie privée, La compagnie d'assurance Continental Casualty, 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5, Canada. Pour de plus amples renseignements sur la protection de la vie privée chez CNA, veuillez consulter le site suivant : www.cnacanada.ca.

Que se passe-t-il en cas de désaccord avec une décision ou en cas de différend?

Nous sommes là pour **Vous** aider. Veuillez communiquer avec **Nous** pour obtenir du soutien.

Vous devez respecter le délai de trois (3) ans imposé par la loi si **Vous** souhaitez intenter une poursuite ou engager toute autre procédure contre l'**Assureur**. **Vous** pouvez interjeter appel de la décision de l'**Assureur** si **Vous** n'êtes pas d'accord avec le dénouement. **Vous** disposez d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle l'**Assureur** rejette **Votre** réclamation pour faire appel de la décision. **Votre** appel doit être fait par écrit à l'**Assureur** ou à l'**Administrateur** à l'adresse ci-après. **Vous** recevrez une réponse écrite dans les trente (30) jours suivant la réception de **Votre** demande d'appel. **Vous** pouvez également consulter l'Autorité des marchés financiers ou **Votre** propre conseiller juridique.

PLAINTES auprès de l'Assureur et processus de résolution des plaintes

Pour déposer une plainte et accéder à la Politique de l'**Assureur** en matière de traitement des plaintes, veuillez consulter le site suivant : www.cnacanada.ca/complaints.